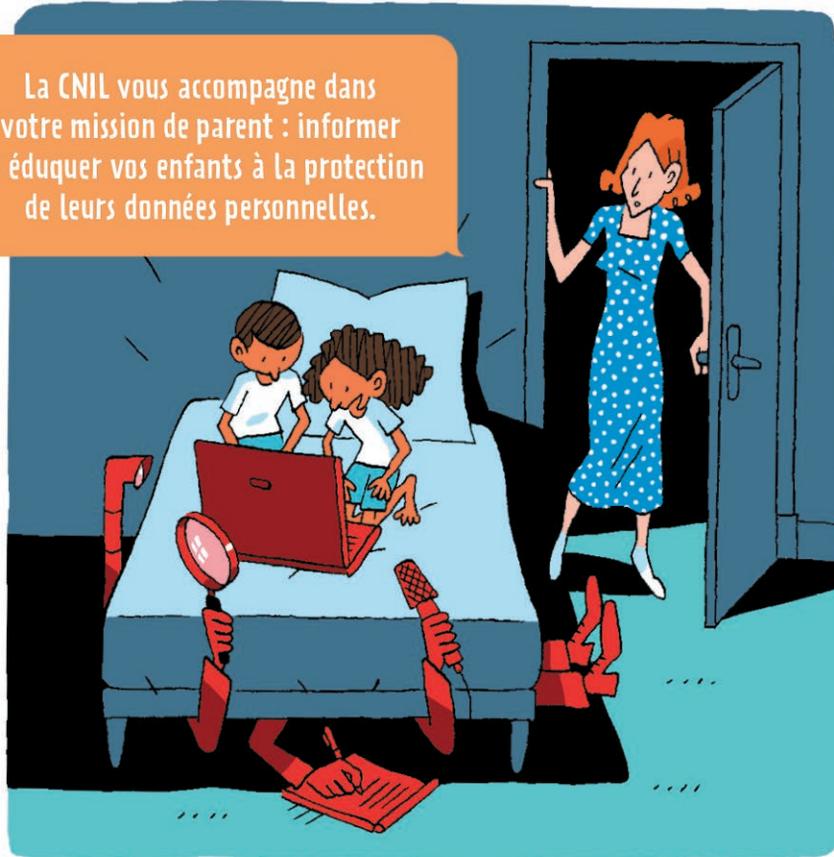


PROTÉGEZ LA VIE PRIVÉE DE VOS ENFANTS

De plus en plus connectés sans médiation, les enfants, dès 8 ans, peuvent vivre des expériences inadaptées à leur âge. Des ressources sont à votre disposition pour les initier à une pratique numérique raisonnée.

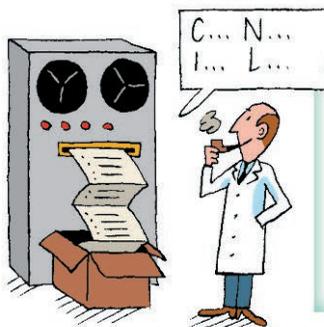
La CNIL vous accompagne dans votre mission de parent : informer et éduquer vos enfants à la protection de leurs données personnelles.



Découvrez également avec vos enfants : 4 vidéos, un jeu de cartes, un quiz et un glossaire contenant tous les conseils de la CNIL, en vous rendant sur cnil.fr/fr/education ou en scannant ce QR code :



LA CNIL, À VOS CÔTÉS POUR SURFER EN TOUTE SÉCURITÉ



Avec vous dès vos 1^{ers} clics

La CNIL existe depuis 1978 ! Vous n'étiez pas né(e) ? Vos parents n'avaient encore jamais entendu parler d'ordinateur ? À cette époque, le gouvernement prévoit pourtant d'identifier chaque citoyen par un numéro et de lier entre eux tous les fichiers détenus par l'administration. Cela inquiète les citoyens : et le respect de la vie privée ? Et les libertés individuelles ? En réponse à ces inquiétudes, la CNIL est alors créée pour que l'informatique se développe en respectant la vie privée de chacun.

Partage de notre intimité : sommes-nous confiants ou dépassés ?

Plus de quarante ans après, le contexte a changé : aujourd'hui, les Français confient massivement leurs données personnelles, volontairement ou sans vraiment s'en rendre compte, à l'État, à des administrations, à des entreprises privées, françaises ou étrangères, à des associations ou à d'autres organisations. Santé, scolarité, consommation, loisirs, transports, habitat, sécurité..., tous les domaines de notre vie quotidienne sont concernés. Rapidement, nous perdons de vue les données que nous avons confiées : lesquelles, pour quel usage, en quelle quantité, pour quelle durée ? Il est important de pouvoir maîtriser ses données !



Mieux informés, mieux protégés

La CNIL a pour mission de réguler la collecte et l'utilisation des données personnelles. À ce titre, elle aide les acteurs privés et publics à trouver un équilibre entre le respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles, les intérêts économiques et la sécurité publique. Elle peut nous épauler pour connaître et comprendre nos droits, pour maîtriser nos données personnelles et agir pour faire respecter la loi.

Des enfants connectés

YouTube, TikTok, Snapchat, Instagram... Même s'ils n'y sont pas officiellement autorisés, beaucoup d'enfants, dès 8 ans, sont déjà inscrits sur un réseau social ou entendent leurs amis, leurs grands frères et sœurs, leurs cousins et leurs parents en parler. Les jeux vidéo en ligne les amènent aussi, logiquement, à être connectés. Ces sources de loisirs ne sont pas sans risque : ils peuvent y faire des bêtises, en être victime, avoir accès à des contenus inappropriés ou faire de mauvaises rencontres... et divulguer, sans le savoir, des informations sur notre lieu de vie, notre vie de famille, nos activités, nos coordonnées bancaires et celles de notre entourage.

Le plus important : accompagner et discuter

Le numérique est un univers d'une richesse infinie, mais il présente aussi des dangers : arnaques, cyberharcèlement, usurpation d'identité, discriminations, influence... L'objectif n'est pas d'effrayer les enfants, mais d'engager une discussion avec eux pour leur permettre de comprendre les enjeux et de mettre en place de bons réflexes pour les protéger et les accompagner dans cet univers. Quand ils ont 3 ans, nous ne laissons pas nos enfants traverser seuls la rue... C'est un peu pareil sur Internet !



BÂTON DE PAROLE

Parlons ensemble du numérique

Interdire, contrôler, surveiller, limiter... c'est souvent nécessaire mais ce n'est pas suffisant. N'oublions pas les côtés positifs du numérique : il constitue aujourd'hui un aspect important de notre vie sociale. Autant lancer une discussion familiale. Savez-vous quelles vidéos votre enfant regarde ? Et pourquoi elles le passionnent tant ? Vous pourriez être surpris...

Quelques suggestions de questions pour amorcer le dialogue :

- « Qu'est-ce qui te plaît le plus avec les écrans ? »
- « Est-ce qu'il y a des choses sur Internet qui t'énervent ou qui ne te plaisent pas du tout ? »
- « Quelles sont tes vidéos préférées ? Pourquoi ? »
- « As-tu déjà vu des vidéos qui t'ont fait peur ou t'ont dégoûté(e) ? »
- « Et avec tes copains, tu as déjà regardé des vidéos qui ne t'ont pas plu ? Qu'est-ce que tu as ressenti ? »
- « Est-ce que tu pourrais m'apprendre à jouer à ton jeu ? »
- « Internet, ça nous permet de faire quoi ? »
- « Internet, ça nous empêche de faire quoi ? »
- « Est-ce qu'il y a des moments où tu te dis : " J'aimerais m'arrêter mais j'y arrive pas ? " »
- « Et les adultes, tu les trouves accros à Internet ou à autre chose ? »
- « Quelles sont les vidéos qui te font rire ? Celles que tu trouves tristes ? Celles qui te mettent en colère ? »



À faire avec vos enfants : regarder la vidéo « Prudence sur Internet » sur cnil.fr/fr/education

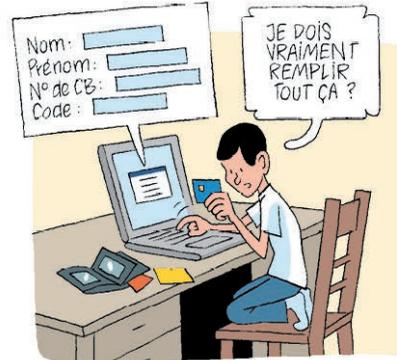
PROTÉGER SES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles, c'est quoi ?

Ce sont les informations qui identifient ou caractérisent une personne, directement ou indirectement (par croisement ou déduction).

Exemples : nom, prénom, âge ou date de naissance, adresse postale, adresse IP, adresse e-mail, numéro de sécurité sociale, mais également voix, visage, photo, goûts, activités, métier...

Certaines données sont dites « sensibles » : par exemple, l'état de santé, les opinions politiques, la religion, l'orientation sexuelle.



Quels textes nous protègent ?

Le recueil, la détention et l'utilisation des données sont encadrés par la loi. En France, comme dans toute l'Union européenne, c'est le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui s'applique. En France, la loi Informatique et Libertés vient le compléter. Sur Internet, les enfants jusqu'à 15 ans ne peuvent normalement pas décider seuls. La notion de consentement, c'est parents + enfants.

Où est la fuite ?

Dès qu'on est en ligne (tout appareil connecté : tablette, ordi, téléphone, jouet, console ou enceinte connectés), dès qu'on s'est identifié(e) (en allant sur un compte perso, un compte client, en utilisant son avatar pour jouer, ou une appli qu'on a téléchargée sur son smartphone...), on diffuse des informations sur soi. Le plus souvent, on y consent en ne lisant pas les conditions générales d'utilisation (CGU).

Ça intéresse qui ?

La masse d'informations que véhiculent ces données représente un enjeu énorme. Grâce à elles, les entreprises peuvent cibler des publicités, nous inciter à faire des achats, des acteurs privés ou publics peuvent influencer nos comportements et notre façon de penser.



On s'en fiche, on n'a rien à cacher !

Ce n'est pas parce qu'on n'a rien à se reprocher qu'on doit tout montrer ! On ne prend pas sa douche devant des inconnus, on ne raconte pas toute sa vie à ses amis, même lorsqu'ils sont très proches, on ne part pas en vacances en laissant la clé de son appartement sur la porte. Vous ne savez pas qui analyse vos données et comment elles peuvent être utilisées. Quelque chose qui vous semble sans intérêt peut vous porter préjudice.



BÂTON DE PAROLE

Avez-vous les clés pour bien naviguer ?

Faites notre quiz en famille et informez-vous ensemble !

« Je navigue en privé...
« fenêtré privé » sur les navigateurs »

« Je refuse les cookies
et la localisation »

« J'utilise un pseudonyme
sur les réseaux sociaux... »

« Mes comptes sur les réseaux sociaux
sont en mode « privé »... »

« J'utilise un moteur de recherche
plus respectueux de mes données... »

T'as vu comme il est mignon ?

Vous publiez les photos de vos enfants en ligne ? Où sont-elles stockées ? Qui pourrait les diffuser ?

Attention : vous ne maîtrisez pas les « partages » qu'en font vos interlocuteurs.

« Dans les formulaires en ligne,
je ne remplis que les cases indispensables...
(marquées d'un astérisque) »

« Quand on me dit
"Vous avez gagné..."
ou "Faites-vous rembourser
de 15 euros",
je fais marche arrière »

« ... »

À faire avec vos enfants : regarder
la vidéo « La battle qui a trop de succès »
sur cnil.fr/fr/education



SUIVI PAR LES COOKIES

Miam, un cookie !

Les cookies sont de petits fichiers qui suivent à la trace notre activité en ligne. Si certains de ces cookies sont indispensables pour assurer la sécurité de nos connexions à nos comptes en ligne, ils sont aussi massivement utilisés par l'industrie publicitaire à qui ils révèlent une mine d'informations sur nos habitudes

d'achat, nos centres d'intérêt, nos dépenses moyennes... Les enfants sont considérés comme des prescripteurs d'achats efficaces (« Tu m'achètes la boisson qui fait zouip quand on la décapsule ? », « Et si on changeait de voiture ? »...), surtout s'ils vont sur Internet avec vos appareils connectés.

Espions difficiles à semer

Malheureusement, les cookies sont parfois difficiles à éviter totalement. Les sites se livrent à une méthode bien ficelée : « si vous voulez accéder à nos contenus, il faut nous confier vos données en acceptant les cookies »... Dans ce cas, refuser tous les cookies, c'est en effet admettre de ne pas pouvoir tout voir, tout lire, tout entendre. Mais les informations que vous recherchez sont peut-être disponibles sur d'autres sites, plus respectueux de votre vie privée. Alors, renseignez-vous !

Cookies : la bonne recette

Il y a quand même des moyens de limiter le nombre de cookies non essentiels que l'on traîne derrière soi. Des astuces qui ont fait leur preuve :

- refuser les cookies (logique !),
- naviguer en privé,
- ne jamais vous inscrire à un site via votre profil de réseau social, mais se créer un compte dédié pour chaque site sur lequel on s'identifie,
- effacer régulièrement l'historique (pour éviter que les cookies ne le balayent de fond en comble et découvrent qu'en 2018 vous vouliez acheter une voiture),
- utiliser des bloqueurs de publicité.

BÂTON DE PAROLE

Qui vous suit ?

Sont-ils deux, trois, dix ou cent ? Que nous veulent-ils ? Qu'est-ce qui les intéresse ?

Pour vous rendre compte du nombre de cookies lancés à vos trousseaux, rendez-vous sur : <https://linc.cnil.fr/> et téléchargez cookieviz.



À faire avec vos enfants :
regarder la vidéo « Cookies, les espions du Net »
sur cnil.fr/fr/education



DERRIÈRE UN ÉCRAN, QUI ÊTES-VOUS ?

Un réseau social, c'est quoi ?

Sur Internet, un réseau social est un site qui permet à ses utilisateurs, de partager des informations (textes, photos, vidéos, liens...). Pour cela, chaque utilisateur doit se créer un compte (profil). Même s'il le fait sous un pseudonyme, il est donc identifiable (par son e-mail et les informations qu'il donne). Parfois, on n'a

pas conscience d'être sur un réseau social : une plateforme de vidéos sur laquelle on peut poster des commentaires, publier des vidéos et créer sa propre chaîne est bien un réseau social. Un service de messagerie instantanée qui permet de créer des groupes de destinataires est bien un réseau social.

Ce que je dis de moi, ce que je dis des autres

Les posts que l'on publie, les commentaires que l'on fait, les « j'aime » que l'on distribue, les comptes auxquels on s'abonne, tout cela dresse un portrait de soi : « Ah, c'est cette fille qui est toujours hypercritique ! », « Ah, ce type avait dansé en slip le 31 décembre ! »...

Tout cela peut ressortir ! Même si on peut avoir l'impression que tout est éphémère sur Internet, les traces que l'on y laisse sont plutôt indélébiles – en tout cas, difficiles à maîtriser. Mieux vaut donc tourner 7 fois son pouce dans sa main avant de cliquer sur « publier ».

Les émojis, ces faux amis

Vous avez remarqué ? On ajoute aujourd'hui un petit émoji pour ponctuer nos phrases, surtout quand on craint qu'elles soient mal interprétées. Façon « je blague, hein ». C'est bien la preuve qu'on a conscience que, par écrans interposés, toute la dimension non verbale du langage disparaît, et avec elle, notre faculté d'adapter nos paroles à l'attitude de notre interlocuteur. À garder en tête quand nous écrivons ou quand nous lisons les écrits des autres !

BÂTON DE PAROLE

Tiens-toi bien !

C'est l'heure du dîner ? À table, il vous faut parfois rappeler quelques règles : Pas la bouche pleine ! Utilise ta serviette ! Pas les doigts ! Les coudes ! Et le mot magique ?

Ces règles-là, il faut du temps pour qu'elles soient intégrées, n'est-ce pas ? Parfois, c'est même vous qui vous faites reprendre : « T'as ton coude sur la table, Papa ! »

Profitez d'un repas en famille pour discuter de la façon de bien se comporter en ligne. Est-ce que,

sous prétexte que je suis derrière mon écran, je peux tout dire ? Faire des commentaires sur quelque chose que je n'ai ni lu ni regardé en entier ? Parler comme je ne le fais jamais en vrai ? Publier une photo de moi en train de faire quelque chose que je n'oserais jamais faire dans la cour de l'école ?



À faire avec vos enfants :

regarder la vidéo

« Ma meilleure amie est super fâchée »
sur cnil.fr/fr/education

DONNÉES PERSONNELLES : QUELS SONT VOS DROITS ?



Pas clairs, les petits caractères ?

→ Vous avez droit à l'information ! Un organisme qui collecte des données sur vous doit vous informer de façon claire, concise et lisible sur ce qu'il va en faire et sur vos droits. Si le site s'adresse aux enfants, l'information doit être adaptée pour qu'ils la comprennent. Si ce n'est pas le cas, c'est mauvais signe !



Qu'est-ce qu'ils en savent ?

→ Vous avez un droit d'accès ! À votre demande, un organisme est tenu de vous faire parvenir une copie des données qu'il détient sur vous et de vous informer sur l'usage qu'il en a fait.



C'est bourré de fautes !

→ Vous avez le droit de rectification ! Vous avez obtenu une copie de vos informations et vous vous êtes rendu compte qu'elles étaient erronées ou incomplètes ? Vous pouvez les faire corriger.



Lâchez-moi les baskets !

→ Vous avez un droit d'opposition ! Vous n'en pouvez plus de recevoir des e-mails, des appels ou des SMS de démarchage ? Vous pouvez vous opposer à tout moment à l'utilisation de vos données à des fins de prospection et de démarchage.

Les mineurs ont des droits !

Les sites web ont l'obligation d'effacer les contenus relatifs à des mineurs ou des personnes mineures lors de la collecte des données, sur simple demande écrite. En cas d'inaction du site après un mois, portez plainte auprès de la CNIL.



Ça me colle à la peau !

→ Vous avez droit au déréférencement ! Sur les moteurs de recherche, quand vous tapez votre nom et votre prénom, une des informations qui remontent vous gêne : vous pouvez faire une demande de suppression de résultat de recherche auprès des différents moteurs de recherche. L'information ne sera pas effacée du site source, mais ne sortira plus dans les résultats de recherche.



Passons l'éponge !

→ Vous avez droit à l'effacement ! Contenus qui vous gênent, compte client sans utilité, informations obsolètes, vous avez le droit de faire effacer les données qui vous concernent, sous certaines conditions.



Si pratiques, mes données !

→ Vous avez le droit à la portabilité ! Vous changez de service en ligne, de plateforme, de gestionnaire de courrier électronique, etc. ? Vous pouvez, sous certaines conditions, emporter une copie de vos données pour les réutiliser ailleurs.

Comment faire valoir ses droits ?

La démarche est souvent la même :

- identifier l'organisme, l'entreprise, le site concerné ;
- repérer sur le site l'indication « Mentions légales » ou « Politique des données », où figure la marche à suivre ou le contact du délégué à la protection des données (DPO) ;
- écrire un e-mail ou remplir le formulaire dédié ;
- garder une copie de toutes les démarches, par exemple des captures d'écran ;
- sans réponse au bout d'un mois, porter plainte auprès de la CNIL.